



SERRE, PÉPINIÈRE ET FLORICULTURE

Information et prévisions sur le marché du travail 2023-2030



Principales conclusions

- On estime à 4 300 le nombre de postes non pourvus dans l'industrie des serres, des pépinières et de la floriculture pendant la haute saison en 2022, soit une perte de chiffre d'affaires de plus de 500 millions de dollars.¹
- Les travailleurs étrangers² constituent une part essentielle de la main-d'œuvre qui continuera à croître, atteignant plus de 35 000 travailleurs en 2030 et comblant 82 % de la pénurie de main-d'œuvre nationale pendant la haute saison.³
- Comme la production dans ce secteur reste forte, la demande de main-d'œuvre continuera d'augmenter. L'emploi national et étranger ne pouvant pas suivre, le nombre de postes vacants progressera au cours des huit prochaines années.
- La plus grande partie des postes à pourvoir concerne les manœuvres de serres et de pépinières.

Effectif actuel

- L'industrie des serres, des pépinières et de la floriculture a employé 51 300 travailleurs nationaux pendant la haute saison en 2022, soit 15 % de l'emploi domestique dans l'agriculture.⁴
- En 2022, un tiers de la main-d'œuvre (26 200 travailleurs) était constituée de travailleurs étrangers, soit près de 40 % de l'ensemble des travailleurs étrangers employés dans le secteur agricole.⁵
- La main-d'œuvre de ce secteur a augmenté de plus de 50 % depuis 2017, en raison de l'introduction du cannabis et de l'expansion de la production de fruits et légumes en serre.
- L'industrie comprend trois professions principales : les ouvriers agricoles (51 % de la main-d'œuvre), les ouvriers spécialisés dans l'élevage ou les opérateurs de machinerie agricole (9 %) et les gestionnaires, y compris les propriétaires-exploitants et les cadres salariés (9 %).⁶
- Le secteur a connu un taux de postes vacants record de 8,2 % en 2022, ce qui est considérablement plus élevé que les 7,4 % enregistrés dans l'ensemble du secteur agricole.⁷
- On estime que 4 300 postes sont restés vacants pendant la haute saison en 2022.⁸

¹ Enquête auprès des employeurs de 2023 du Centre canadien pour les ressources humaines en agriculture; Conference Board du Canada. | ² Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. | ³ La pénurie de main-d'œuvre nationale est la différence entre le nombre total de travailleurs demandés et le nombre de travailleurs canadiens employés, qui est égal à l'emploi de travailleurs étrangers plus le nombre de postes vacants. Estimation à la haute saison pour refléter la demande maximale pendant les pointes saisonnières dans l'agriculture. | ⁴ Statistique Canada; Conference Board du Canada. | ⁵ Statistique Canada, Tableau : 32-10-0218-01. | ⁶ Les ouvriers agricoles sont principalement des ouvriers de pépinières et de serres, mais ils comprennent également des ouvriers de récolte et des ouvriers d'élevage. Les gestionnaires comprennent les gestionnaires de l'horticulture et les gestionnaires de l'agriculture. Statistique Canada; Conference Board du Canada. | ⁷ Statistique Canada, Enquête sur les postes vacants et les salaires (données personnalisées). Ne comprend pas les industries agricoles de vente en gros. | ⁸ Statistique Canada; modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.



Observations de l'Enquête auprès des employeurs

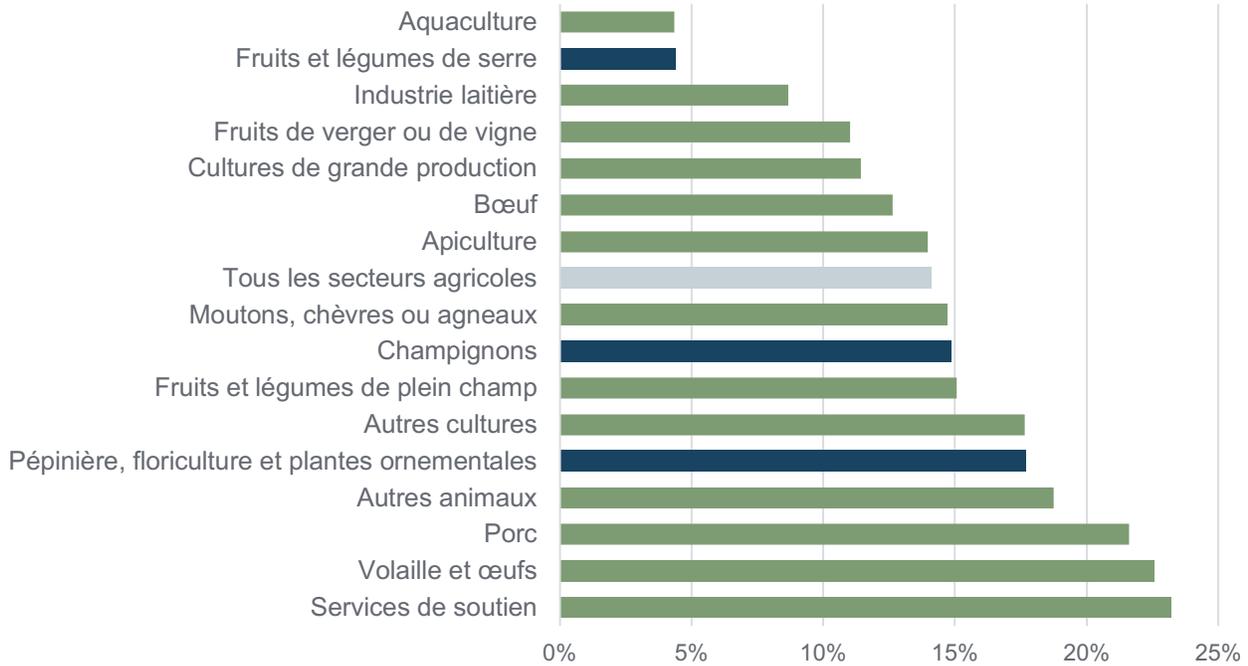
- La moitié des employeurs de l'industrie des serres, des pépinières et de la floriculture n'a pas été en mesure de trouver tous les travailleurs nécessaires en 2022.⁹ Cette proportion est encore plus élevée dans le sous-secteur des fruits et légumes de serre (y compris les champignons) (58 %), mais plus faible dans celui des pépinières, de la floriculture et des plantes ornementales (45 %).¹⁰
- La pénurie de main-d'œuvre aurait engendré une perte de chiffre d'affaires de 500 millions de dollars pour le secteur en 2022.¹¹
- Le sous-secteur des fruits et légumes de serre (y compris les champignons) comptait un plus grand nombre de candidats. Quarante-deux pour cent des employeurs ont reçu plus de cinq candidats, contre seulement 18 % dans l'ensemble du secteur.¹²
- Quatre-vingt-trois pour cent des employeurs du sous-secteur des fruits et légumes de serre (y compris les champignons) et 68 % de ceux du sous-secteur des pépinières, de la floriculture et des plantes ornementales ont déclaré avoir eu recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires ou au Programme des travailleurs agricoles saisonniers pour recruter des travailleurs en 2022.¹³
- Pour 67 % des employeurs cultivant des champignons, la réglementation relative aux travailleurs étrangers temporaires figure parmi les principaux obstacles au recrutement, contre seulement 17 % dans l'ensemble du secteur agricole.¹⁴
- Dans l'ensemble, le travail manuel difficile, les bas salaires et la saisonnalité restent les principaux facteurs qui entravent le recrutement dans l'industrie des serres, des pépinières et de la floriculture.
- Le taux de roulement global de l'industrie s'établit à 13 %, avec des variations selon les produits. Les producteurs de fruits et légumes en serre affichent un taux de roulement beaucoup plus faible (4 %) que les producteurs de champignons (15 %) ainsi que les pépiniéristes, les floriculteurs et les producteurs de plantes ornementales (18 %) (graphique 1).¹⁵
- Plus de 70 % des employeurs du sous-secteur des pépinières, de la floriculture et des plantes ornementales ont déclaré que le travail manuel était le principal facteur de roulement, contre 57 % des employeurs de l'ensemble du secteur agricole.¹⁶



⁹ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=38, 58). | ¹⁰ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=38, 58). | ¹¹ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=10). Les ventes totales proviennent de Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01. | ¹² Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=38, 763). | ¹³ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=10). | ¹⁴ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=10). | ¹⁵ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023. | ¹⁶ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=58, 721).

Graphique 1 : Chiffre d'affaires très élevé dans le secteur des pépinières, de la floriculture et des plantes ornementales.

Taux de roulement volontaire,* en pourcentage, 2022.



Source : Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2023.

* Le taux de roulement volontaire est le nombre de départs volontaires par rapport au nombre total de travailleurs au cours d'une année. Les départs volontaires concernent les travailleurs qui démissionnent, y compris les travailleurs saisonniers qui quittent l'entreprise avant la fin de leur contrat.

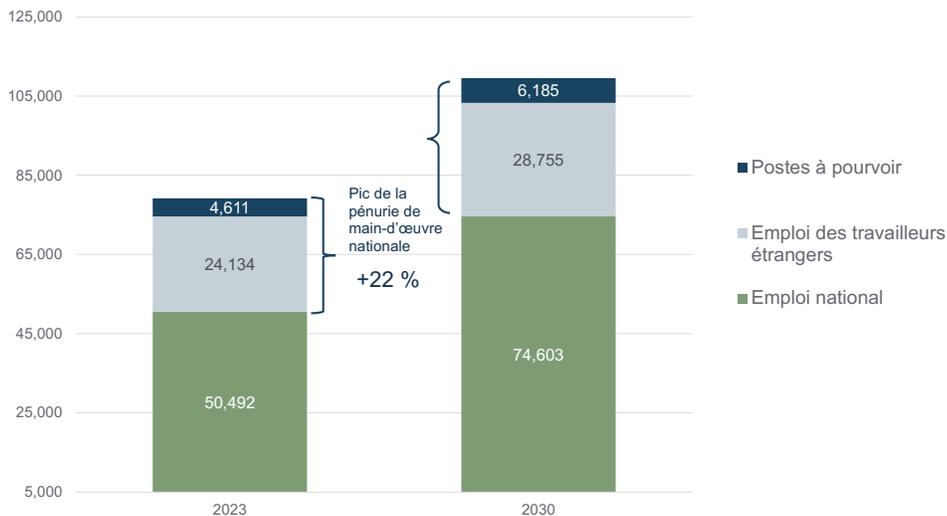


Prévisions du marché du travail

- Le secteur des serres et des pépinières a connu une croissance rapide au cours des cinq dernières années, principalement en raison de l'introduction et de la croissance de la production de cannabis. La demande maximale de main-d'œuvre a augmenté de plus de 50 % entre 2017 et 2022.¹⁷
- Au cours des huit prochaines années, la croissance continue de la production entraînera une augmentation de la demande de main-d'œuvre de 38 %, pour atteindre plus de 109 500 postes pendant la haute saison en 2030.
- Ce secteur bénéficiera d'une offre croissante de main-d'œuvre nationale. Entre 2023 et 2030, 9 800 travailleurs devraient partir à la retraite et être remplacés par les 4 300 immigrants et les 8 600 jeunes en fin de scolarité qui devraient entrer sur le marché du travail.¹⁸
- En conséquence, le nombre de travailleurs nationaux employés pendant la haute saison devrait passer de 50 500 en 2023 à plus de 74 600 en 2030 (graphique 2).
- Les travailleurs étrangers resteront une source vitale de main-d'œuvre, avec plus de 35 000 travailleurs qui devraient être employés tout au long de l'année d'ici à 2030.¹⁹
- Toutefois, l'augmentation du nombre de travailleurs nationaux et étrangers ne suffira pas à répondre à la demande de main-d'œuvre. En conséquence, les postes vacants devraient augmenter de 34 % au cours des 8 prochaines années, pour atteindre près de 6 200 postes non pourvus en 2030.
- Près des trois quarts de ces postes vacants seront des postes d'ouvriers agricoles, principalement des ouvriers de serres et de pépinières, mais aussi des ouvriers de récolte et des ouvriers d'élevage.

Graphique 2 : Le nombre de postes vacants augmentera de 34 % au cours des 8 prochaines années.

Nombre de travailleurs requis pendant la haute saison dans l'industrie des serres, des pépinières et de la floriculture, prévisions.



Source : modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. Le nombre maximal de travailleurs étrangers est inférieur au total cumulatif des travailleurs employés au cours de l'année, car tous les travailleurs ne seront pas employés simultanément.

¹⁷ La demande maximale de main-d'œuvre est égale au nombre de Canadiens employés pendant la haute saison, plus le nombre de travailleurs étrangers employés pendant cette période, plus le nombre de postes vacants à ce moment-là. | ¹⁸ Les jeunes qui sortent de l'école sont le nombre de travailleurs ayant terminé leurs études (tous niveaux de scolarité confondus) et entrant sur le marché du travail. | ¹⁹ L'emploi total sur l'année est plus élevé que l'emploi pendant la haute saison, tous les travailleurs étrangers n'étant pas employés simultanément (c'est-à-dire que les hautes saisons diffèrent).



Préparer la main-d'œuvre de demain

- La croissance prévue de la production de légumes de serre et de cannabis augmentera la demande de main-d'œuvre au cours de la prochaine décennie, ce qui entraînera une hausse des offres d'emploi, en particulier pour les postes à forte intensité de main-d'œuvre.
- Le travail manuel est le principal facteur qui rend le recrutement et le maintien en poste difficiles dans ce secteur. Il sera essentiel d'offrir aux travailleurs des outils et une formation adéquats pour les aider à accomplir les tâches physiquement exigeantes.
- Le taux de roulement élevé continuera à peser sur les employeurs, de nombreux nouveaux travailleurs nationaux entrant dans le secteur. La garantie de bonnes pratiques de gestion et d'un environnement de travail positif pourrait contribuer à maintenir les travailleurs dans l'industrie.

À propos de l'industrie des serres, des pépinières et de la floriculture

L'industrie des serres, des pépinières et de la floriculture (SCIAN 1114) comprend les fruits et légumes cultivés sous abri (y compris les champignons), le cannabis cultivé sous abri, ainsi que les produits de pépinière, de floriculture et d'ornement cultivés sous abri ou en plein champ. Les produits de pépinière, de floriculture et d'ornement comprennent les plantes en pot, les fleurs coupées, les arbustes et les arbres de Noël.

L'industrie canadienne des serres, des pépinières et de la floriculture est concentrée géographiquement, l'Ontario et le Québec représentant plus de 60 % de l'emploi national de l'industrie.

À propos de cette fiche d'information

Les données citées dans la présente fiche d'information sont basées sur une étude sur l'information sur le marché du travail (IMT) qui a été entreprise entre mars et septembre 2023. Cette étude comportait une modélisation de la demande et de l'offre de main-d'œuvre selon la province, le produit de base et la profession; enquête auprès de plus de 1 400 intervenants du secteur; validation des résultats à l'aide de webinaires ainsi que d'une présentation du groupe consultatif. Pour plus d'information sur cette étude sur l'IMT, veuillez consulter le rapport national.

L'étude a été entreprise par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), un organisme sans but lucratif national qui s'occupe des questions relatives aux ressources humaines au sein des entreprises agricoles partout au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil et ses produits et services destinés au secteur agricole canadien, veuillez vous rendre à l'adresse www.cahrc-ccrha.ca.

Cette étude a été réalisée par le Conference Board du Canada, la principale organisation indépendante de recherche appliquée de notre pays. Grâce à l'utilisation de modèles de données sophistiqués, de prévisions de pointe et d'approches de recherche multiméthodes, il effectue des recherches pour aider les dirigeants à agir.



Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou par photocopie ou enregistrement, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation du CCRHA.

Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture

PUBLIÉ : FÉVRIER 2024

Tél : 613.745.7457 | C : info@cahrc-ccrha.ca



Financé en partie par le gouvernement
du Canada par le biais du programme de
solutions pour la main d'œuvre sectorielle



Il est possible de télécharger le présent document sur www.cahrc-ccrha.ca | Tous droits réservés. © 2024 CCRHA

Crédits photo : [Mark Stebnicki](#) | [julie deshaies](#) | [Tima Miroshnichenko](#) | [scottshoots](#)